

ARRÊTÉ N°2021-19

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTRICE DU SERVICE FINANCIER

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements et notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté ESRS2119772A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 22 juillet 2021, portant nomination de Monsieur Dominique Darbon en qualité de directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Aline Cardona**, directrice du service financier de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, à l'effet de signer au nom du directeur de l'établissement, dans le système dédié et/ou de manière manuscrite, les actes listés ci-après **en matière budgétaire et financière** :

- Tous les actes relatifs à l'exercice des attributions d'ordonnateur principal, ainsi que les certificats administratifs afférents ;
- En matière de dépenses :
 - l'émission des engagements juridiques ;
 - la validation des engagements juridiques ;
 - la constatation et la certification du service fait ;
 - l'émission et la validation des demandes de paiement ;

- l'émission et la validation des demandes de prise en charge (liquidation) de la paie ;
 - l'émission et la validation des demandes de comptabilisation ;
 - l'émission et la validation des demandes de correction.
- En matière de recettes :
- les factures clients émises pour le compte de l'établissement ;
 - l'émission des titres ;
 - la validation des titres et ordres de reversement ;
 - l'émission et la validation des demandes de comptabilisation ;
 - l'émission et la validation des demandes de correction.

Article 2 :

Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du directeur général des services de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux.

Le délégataire rend compte, de manière exhaustive et à toute requête de l'autorité délégante, de l'utilisation qui est faite de la présente délégation.

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Article 4 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2021, sous réserve de leur transmission au Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Elles seront reconduites automatiquement à chaque année universitaire sauf remise en cause par le signataire et prendront fin en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire.

Article 5 :

Le directeur et l'agent comptable de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait pour valoir ce que de droit

À Pessac, le 1^{er} septembre 2021

Monsieur Dominique Darbon

Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux



Ampliations transmises à :

- Monsieur le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;
- Monsieur le directeur général des services ;
- Madame l'agent comptable ;
- Madame Aline CARDONA.

SIGNATURE

Madame Aline CARDONA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cardona', with a horizontal line underneath.